



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **NAZCA SERVICES SARL**, Route des Jeunes 37,  
1227 Carouge GE
2. Délai pour contester l'état de collocation:  
29.01.2014 jusqu'au 17.02.2014
3. Délai pour contester l'inventaire:  
29.01.2014 jusqu'au 07.02.2014
4. **Remarques:** La collocation de la créance est réservée en raison  
d'une procédure pendante diligentée contre le failli à savoir :  
cause n° 1459/2011-13.  
L'administration de la faillite décide de renoncer à poursuivre  
ce(s) procès. Les créanciers sont invités à faire connaître leur  
avis dans le délai de dix jours dès la présente publication étant  
entendu que ceux qui ne répondront pas ou ne déclareront pas  
par écrit s'abstenir seront considérés comme approuvant la  
proposition de l'administration de la faillite. Dans le cas où la  
majorité des créanciers se rangerait au préavis de l'administ-  
ration de la faillite, il est d'ores et déjà offert la cession des  
droits de la masse, à teneur de l'art. 260 LP, à ceux qui  
souhaiteraient soutenir le procès à leurs risques et périls. Cette  
demande devra être adressée par écrit à l'office des faillites  
dans les dix jours dès la présente publication. Le montant de la  
production sera colloqué définitivement si aucun créancier ne  
demande la cession des droits de la masse selon l'art. 260 LP  
dans le délai précité.

Pour tout renseignement:

Groupe 4 + 41 22 3888904

F2012000086

Office des faillites

1227 Carouge

01293225

